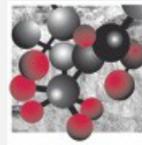




BAN ASBESTOS FRANCE
Association de lutte contre l'amiante

<http://www.ban-asbestos-france.com>
banasbestosfrance@gmail.com



ASSOCIATION
Henri Pézerat
Travail • Santé • Environnement

16 rue du Révérend Père Aubry 94120 Fontenay-sous-Bois

<http://www.asso-henri-pezerat.org> – asso hp@gmail.com

« Vergogna ! »

SOUTIEN AUX VICTIMES DE STEPHAN SCHMIDHEINY EX-PDG DE LA MULTINATIONALE ETERNIT SUISSE

La Cour de cassation italienne a annulé mercredi soir la condamnation de Stephan Schmidheiny, cet industriel suisse jugé coupable d'avoir provoqué la mort de près de 3.000 personnes dans ses usines d'amiante en Italie. Ancien propriétaire d'Eternit Suisse et ancien actionnaire important d'Eternit Italie (de 1976 à 1986), il avait été condamné pour « catastrophe sanitaire et environnementale permanente intentionnelle » et infraction aux règles de la sécurité au travail dans les usines de produits à base d'amiante-ciment (tubes, plaques, etc).

Le procureur, en premier lieu, puis les juges, ont considéré que les faits pour lesquels il avait été condamné en première instance en février 2012 à 16 ans, puis en appel en juin 2013 à 18 ans de réclusion, étaient prescrits.

Un cri a jailli dans la salle de la cour de cassation : « Vergogna ! », repris par tous ceux et celles qui se sont battus depuis des années pour que ce crime à grande échelle soit enfin reconnu par la justice et condamné.

Mais, la reconnaissance de ce crime demeure inscrit dans cette histoire judiciaire, puisque l'annulation porte exclusivement sur la prescription ! Les faits ne furent pas prescrits pour les juges de première instance et d'appel...

Pour les victimes, leurs familles et nous tous, citoyens engagés dans l'action pour la condamnation des crimes industriels, **ces faits ne seront jamais prescrits !**

La rage au cœur, continuons le combat.

Contact : *Annie Thébaud-Mony* : 06 76 41 83 46

Rome, le 19 novembre 2014